REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAS BLANC DES ALPILLES

DEPARTEMENT

Séance du 7 octobre 2025

BOUCHES DU RHONE

L'an deux mille vingt cinq et le sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Nombre de membres

afférents au conseil municipal : En exercice : 15

Présents: Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur

DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire. Madame BRETON Magali et Messieurs RAMILSON Gilles, GESLIN Arnaud.

Qui ont pris part à la délibération : 8 **Absents excusés:** Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, EYNAUD Éric, PORTE

Florian.

Date de la convocation : 1^{et} octobre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Date d'affichage:

Objet de la délibération : Budget commune – Exercice 2025

Approbation de la décision modificative n° 3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 2342-relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget,

Vu le budget de l'exercice 2025 adopté le 25 mars 2025,

Considérant qu'il convient de faire des ajustements sur certains articles budgétaires en fonctionnement et en investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de régulariser les crédits du budget 2025 comme décrit en annexe ;

ADOPTE la décision modificative n° 3 au budget de la commune, exercice 2025 décrite dans le tableau joint en annexe.

Vote: - Pour – 8 voix

- Contre – 0 voix

- Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Laurent GESI

(B.-du

Ont signé les membres présents

Accusé de réception en préfecture 013-211300579-20251007-2025-59-BF Date de réception préfecture : 10/10/2025 ANNEXE: Décision modificative n° 3 au BP 2025

du 7 octobre 2025

Section investissement

430 000,00 430 000,0 480 000,0

TOTAL					480 000,00
INVEST	R R	13	1323	430 000,00	430 000,00
			13251	50 000,00	50 000,00
SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ

Section fonctionnement

İ		0,00				
	SECTION	SENS	CHAPITRE	СОМРТЕ	PROPOSÉ	VOTÉ

SECTION	SENS	CHAPITRE	COMPTE	PROPOSÉ	VOTÉ
	0,00				

TOTA	AL GENERAL 480 0	00,00	480 000,00	
1.0		-,	2	i.



Accusé de réception en préfecture 013-211300579-20251007-2025-59-BF Date de réception préfecture : 10/10/2025